



**COMTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE SAINT-GENEST**  
**8 AVRIL 2016**

L'an deux mil seize, et le huit avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Genest, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAIRE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 11**

**Nombre de conseillers présents : 8**

Mme FARSAT Marie-Thérèse, Mme RACOT Mireille, M. ARNAUD Jean-Marc, M. BERNARD Jean-Pierre, M. CHICOIS Didier, M. MAIRE Patrick, M. PRIGENT Didier, M. VERNADAT Serge.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** : M. JAILLET Pierre à M. ARNAUD Jean-Marc, M. LEROY Christian à M. PRIGENT Didier, M. RAYMOND Guillaume à M. CHICOIS Didier.

**Secrétaire de séance** : Mme FARSAT Marie-Thérèse

**Date de convocation : 26 mars 2016**

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 28 janvier 2016 à l'unanimité.

**Objet** : Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier municipal de Montluçon à la clôture de l'exercice.

**Compte de gestion 2015**  
Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures soit :

<b><u>Investissement</u></b>	
Dépenses :	49 847,69
Reste à réaliser :	100 549,26
Recettes :	129 699,11
<b><u>fonctionnement</u></b>	
Dépenses :	214 781,73
Recettes :	381 463,93

<b>VOTE :</b>	<b><u>Résultat de clôture de l'exercice</u></b>	
	Investissement :	79 851,42
<b>CONTRE : 0</b>	Fonctionnement	166 682,20
<b>ABSTENTION : 0</b>	Résultat global	249 533,62
<b>POUR : 11</b>		

Le compte de gestion 2015 est approuvé par le Conseil Municipal.



Comptes et vote du  
compte administratif  
2015 du budget  
municipal

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARD, doyen, élu président de séance en application de l'article L.2114-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibérant sur le compte administratif (M14) de l'exercice 2015 dressé par Monsieur le Maire qui s'est retiré au moment du vote.

Le Conseil Municipal constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion établi par le percepteur, reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats tels que définis dans le compte administratif.

**INVESTISSEMENT :**

DEPENSES	
Prévues	179 577,18
Réalisées	49 847,69
Reste à réaliser	100 549,26

RECETTES	
Prévues	179 577,18
Réalisées	129 699,11
Reste à réaliser	0,00

**FONCTIONNEMENT :**

DEPENSES	
Prévues	378 818,93
Réalisées	214 781,73
Reste à réaliser	0,00

RECETTES	
Prévues	378 818,93
Réalisées	381 463,93
Reste à réaliser	0,00

<b>VOTE :</b>	<b>Résultat de clôture de l'exercice :</b>	
	Investissement	79 851,42
<b>CONTRE : 0</b>	Fonctionnement	166 682,20
<b>ABSTENTION : 0</b>	Résultat global	249 533,62
<b>POUR : 11</b>		

Retour de Monsieur le Maire dans la salle du conseil.

**Objet :**

Affectation des résultats  
2015

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice  
2015

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de :	59 164,27
Un excédent reporté de :	107 517,93
Soit un excédent de fonctionnement reporté	166 682,20
Un excédent d'investissement de :	79 851,42
Un déficit des restes à réaliser de :	100 549,26



	Soit un besoin de financement de :	20 697,84
	<b>DECIDE</b> d'affecter le résultat d'exploitation de 2015 comme suit :	
	<b>Résultat d'exploitation au 30/12/2015 : excédent</b>	<b>166 682,20</b>
<b>VOTE :</b>	<b>Affectation complémentaire en réserve (1068)</b>	<b>20 697,84</b>
<b>CONTRE : 0</b>	<b>Résultat reporté en fonctionnement (002)</b>	<b>145 984,36</b>
<b>ABSTENTION : 0</b>	<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT</b>	<b>79 851,42</b>
<b>POUR : 11</b>		

**Objet :** Dans le cadre du vote du Budget Principal de la Commune M14, le Conseil Municipal après en avoir délibéré,  
**Taux des quatre taxes communales 2016**  
 - **DECIDE** de maintenir le taux des taxes communales soit pour l'année 2016 :

	- <b>Taxe d'habitation :</b>	<b>21.64 %</b>
	- <b>Taxe foncière bâti :</b>	<b>13.48 %</b>
<b>VOTE :</b>	- <b>Taxe foncière non bâti :</b>	<b>28.52 %</b>
<b>CONTRE : 0</b>	- <b>CFE :</b>	<b>26,56%</b>
<b>ABSTENTION : 0</b>		
<b>POUR : 11</b>		

**Objet :** Monsieur le Maire présente les nouvelles propositions du budget primitif de la commune pour l'année 2016.

**Vote du budget primitif 2016 (M14)**  
 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **VOTE** à l'unanimité, le budget primitif 2016 de la commune qui s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

	<b>INVESTISSEMENT :</b>	
	DEPENSES	563 851.22
<b>VOTE :</b>	Dont RAR :	109 549,26
	RECETTES	563 851.22
<b>CONTRE : 0</b>		
<b>ABSTENTION : 0</b>	<b>FONCTIONNEMENT :</b>	
<b>POUR : 11</b>	DEPENSES	399552.36
	RECETTES	399552.36

**Objet :** Monsieur le Maire tient à informer les membres du Conseil Municipal de la parution au Journal officiel du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

Il propose au Conseil Municipal :

- de décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur



des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz ;

- d'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- **ADOPTE** la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement d'un titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

**VOTE :**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**  
**POUR : 11**

**Objet :**

Monsieur le Maire expose que des devis ont été demandés afin de réaliser des travaux à Pégut.

**Travaux à Pégut**

Après examen des différentes propositions, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de confier la réalisation des travaux à Pégut à l'entreprise **RAYMOND** pour un montant de **5130 € H.T.**

**VOTE :**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**  
**POUR : 11**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux

**PRECISE** que les travaux devront être terminés pour le 15 juin 2016

**Objet :**

Monsieur le Maire expose que des devis ont été demandés afin de réaliser des travaux à Busseuille.

**Travaux à Busseuille**

Après examen des différentes propositions, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de confier la réalisation des travaux à Busseuille à l'entreprise **ROUGERON** pour un montant de **400 € H.T.** pour la prestation et de **581,66 € H.T.** pour la marchandise.

**VOTE :**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**  
**POUR : 11**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux

**Objet :**

Réalisation d'un jardin du  
Souvenir au cimetière

Monsieur le Maire explique que suite à des demandes, il est nécessaire de faire réaliser un jardin du souvenir dans le cimetière de la commune.

Des devis ont été établis par des entreprises afin de réaliser ces travaux

Après examen des propositions, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**VOTE :**

CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0  
POUR : 11

- **DECIDE** de confier la réalisation des travaux au cimetière à l'entreprise **MOURIER** pour un montant de **3196 € H.T.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux.

**Objet :**

Subventions 2016

Monsieur le Maire donne lecture de différents courriers concernant des demandes de subvention.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'attribuer des subventions aux associations suivantes :

- Association des Jeunes de Saint-Genest : **250 €**
- Les Restos du Cœur : **250 €**
- Association des Paralysés de France : **100 €**

**VOTE :**

CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0  
POUR : 11

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mandater ces subventions prévues à l'article 6574 du budget 2016.

**Objet :**

Annulation de la  
délibération du  
18 décembre 2015 :  
reprise en gérance de  
l'Auberge par  
M. Eric DECHAIZE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Eric DECHAIZE, qui devait reprendre l'Auberge en gérance au mois de mai 2016, ne souhaite pas donner suite au projet. Par conséquent, la délibération du 18 décembre 2015 qui validait sa candidature est annulée.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**VOTE :**

CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0  
POUR : 11

- **DECIDE** d'annuler la délibération du 18 décembre 2015 concernant la reprise de l'Auberge par Monsieur Eric DECHAIZE

**Objet :**

**Reprise en gérance de l'Auberge par M. Jean-Luc MAAMAR**

Monsieur le Maire explique que suite au désistement de M. Eric DECHAIZE concernant la reprise en gérance de l'Auberge, il est nécessaire de reconsidérer les candidatures reçues lors de la diffusion de l'offre par le biais de la Direction de l'Economie, de l'Environnement, de l'Accueil et de l'Agriculture, Mission Accueil Allier et de la C.C.I. Montluçon-Gannat.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**VOTE :**

**CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0  
POUR : 11**

- **DECIDE** de retenir la candidature de Monsieur Jean-Luc MAAMAR et de lui confier la gérance de l'Auberge,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

**Questions diverses :**

**Plan Communal de Sauvegarde** : Pour mettre en place le Plan Communal de Sauvegarde, il est nécessaire de procéder à l'achat de matériel de sécurité (barrières de sécurité, groupe électrogène, cônes, chaînes, panneaux...). Des devis seront demandés et étudiés avant de procéder à ces achats.

**CCAB** : le maître d'œuvre demande le contrôle du réseau d'assainissement collectif du bourg avant le début des travaux d'aménagement. Le montant de ce contrôle s'élève à la somme de **1 010,00 € HT**. La réalisation en est confiée à la SAVAC.

**Réparations à l'église :**

Un devis a été demandé à l'entreprise BODET, qui assure l'entretien des cloches de l'église, pour la réparation de la 3<sup>ème</sup> cloche. Après l'avoir examiné, le Conseil Municipal décide de faire réaliser la remise en état de cette cloche pour un coût de **1 392,00 € HT**.

**La cérémonie de l'armistice de 1945 se déroulera le 8 mai 2016.** Rendez-vous à 11h00 devant la mairie. Cette cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h10.



**Signatures :**

M. ARNAUD Jean-Marc :

M. BERNARD Jean-Pierre :

M. CHICOIS Didier :

Mme FARSAT Marie-Thérèse :

M. MAIRE Patrick :

M. PRIGENT Didier :

Mme RACOT Mireille :

M. VERNADAT Serge :